

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 10 JUIN 2024
COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Remplacement de la référente interne à la protection des données dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données

L'an deux mil vingt-quatre et le dix du mois de juin à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 41

Quorum : 21

Présents : 21.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Yves MANCIET, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Jean-Luc DUBROCA et Patrick SABIN.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Éric BRETHES remplacé par Monsieur Yves MANCIET,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM.

Absents excusés : 20.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Frédéric POMAREZ et Jean-Richard SAINT-JOURS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES. Joëlle BOULANGER-BANET, Christine DUVERGER, et Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES. Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Bernard DELMONT, Michel DOURTHE, Vincent GELLEY, Didier PLANCKE, Frédéric PRADERE et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.

Date de convocation et d'affichage : 04 juin 2024.



Délibération n°2024-31

Objet : Remplacement de la référente interne à la protection des données dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données

Monsieur le Président rappelle à ses collègues que les collectivités locales sont amenées à recourir aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications et fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes ou à leur vie privée.

De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a renforcé les dispositions et prévoit, notamment, que les organismes publics ont l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Monsieur le Président indique à ses collègues que par délibération n°2018-36 en date du 28 mai 2018, le Comité syndical a désigné l'ALPI comme « Délégué mutualisé à la Protection des Données Personnelles », afin d'accompagner les collectivités à respecter ses obligations. Quant à Caroline JARRY, directrice, elle a été désignée comme référente interne au sein du SIVOM, chargée de coordonner les actions avec l'ALPI.

Cette dernière faisant valoir ses droits à la retraite, il est proposé de la remplacer par Julie FARBOS, nouvelle directrice du Syndicat. Outre le lien avec l'ALPI, elle sera chargée de la mise à jour du registre des traitements, via le logiciel dédié mis à disposition par l'ALPI et de la diffusion de l'information aux nouveaux agents sur le Règlement Général de Protection des Données.

Le Comité syndical – Collège Traitement, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978,

VU le Règlement 2016/679 relatif à la protection des personnes physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) en date du 27 avril 2016, applicables au sein des Etats membres à compter du 25 mai 2018,

VU le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel conclu avec l'ALPI,

DECIDE :

- De désigner Madame Julie FARBOS en tant que référente interne au sein du SIVOM du Born, qui sera chargée de faire la coordination des actions avec l'ALPI et de diffuser de l'information aux nouveaux agents sur le Règlement Général de Protection des Données,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Éric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.